



DOCUMENT D'INFORMATION – FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

O'POINT AUTO-ÉCOLE
28 rue Auguste Blanqui – 93700 Drancy
Tél : 09.55.52.48.33
Email : opoint.drancy@gmail.com
Site : www.opoint-drancy.fr

1. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La formation au permis de conduire a pour objectif de permettre à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires à une conduite sûre, responsable et autonome. L'apprentissage de la conduite participe à la prévention des accidents et au respect des règles de sécurité routière.

La formation permet notamment :

- de connaître et respecter le Code de la route ;
- de maîtriser un véhicule dans différentes situations ;
- d'anticiper les risques et adopter une conduite préventive ;
- de partager la route avec tous les usagers ;
- de développer un comportement citoyen et responsable.

L'objectif final est de former des conducteurs responsables contribuant à la sécurité de tous.

2. Catégories enseignées

L'auto-école O'POINT propose les formations suivantes :

- Permis B boîte manuelle
- Permis B boîte automatique
- AAC – Conduite accompagnée
- CS – Conduite supervisée
- Permis moto A
- Permis moto A2
- Permis AM

3. Déroulement de la formation

La formation se déroule en deux parties :

A. Formation théorique (Code de la route)

L'élève suit des cours de code et réalise des tests d'entraînement portant sur la réglementation, les comportements à risque, la signalisation et la sécurité routière.

B. Formation pratique (conduite)

La formation pratique permet à l'élève d'apprendre à maîtriser son véhicule, circuler dans différentes conditions, réaliser des manœuvres et adopter une conduite autonome et sécurisée.

Nombre minimum légal d'heures :

- 20 heures pour le permis B boîte manuelle
- 13 heures pour le permis B boîte automatique

La durée totale de la formation dépend du niveau et de la progression de chaque élève.

4. Conditions de passage des examens

A. Examen théorique général (ETG – Code)

Le candidat doit présenter une pièce d'identité valide ainsi que sa convocation. L'examen comprend 40 questions et nécessite au minimum 35 bonnes réponses.

B. Examen pratique

Pour se présenter à l'épreuve pratique, le candidat doit avoir obtenu le Code de la route et atteint le niveau requis défini avec l'enseignant.

Documents à présenter :

- Pièce d'identité valide
- Convocation à l'examen
- Livret d'apprentissage si demandé

L'épreuve pratique dure environ 32 minutes et évalue :

- la maîtrise du véhicule ;
- l'application du Code de la route ;
- la sécurité et le comportement du conducteur ;
- l'autonomie et la capacité d'analyse des situations.

5. Engagement sécurité routière

L'auto-école O'POINT sensibilise ses élèves aux dangers de la route et rappelle l'importance :

- du respect des limitations de vitesse ;
- du port de la ceinture et des équipements de sécurité ;
- de l'interdiction de conduire sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ;
- de la vigilance envers les usagers vulnérables ;
- d'une conduite responsable et citoyenne.